



Travaux supplémentaires

Par theobe

Bonjour,

Suite à des travaux dans un appartement dont ma femme en est la propriétaire, nous avons fait réaliser des travaux de finition à un entrepreneur .

Le devis signé, s'élevant à 3084? dont 1400? d'acompte versé dès le début des travaux.

Nous avons laissé les travaux se dérouler sans problème.

A la fin des travaux, la société nous refait une facture finale majorée de 600? apparemment pour des travaux supplémentaires dont nous n'avons signé aucun devis simplement justifié par l'artisan par des photos...

Nous refusons donc de payer ce complément car montant complètement surréaliste sans accord et devis signé de notre part.

Comment doit t'on opérer ?

Merci pour votre aide.

Bonnes fêtes .

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Des photos ne justifient pas ce supplément. Si vous avez demandé oralement à l'artisan des modifications, il devait vous faire signer un avenant.

Vous pouvez légalement refuser de payer un centime de plus que le devis initial signé.

Mais est-ce vraiment de sa propre initiative ? Ou avez-vous oralement demandé des compléments ?

Il serait préférable de trouver un compromis à l'amiable pour éviter de vous fâcher définitivement avec lui.

Par theobe

Rebonjour,

le litige porte sur une planche hydrofugée (1m x 0.40m) changée avec 12 vis cuvettes sur un caisson de store (accès très simple).

Ce travail avait été discuté avec l'artisan sans communication de sa part sur le tarif..(facturée donc sans devis 750? puis désormais 600? !!).

Revenant sur notre discussion, qu'est ce que cela change que nous en ayons discuté ou pas ?

Notre but initial n'est pas de ne pas payer mais il ne faut pas prendre non plus les clients pour des abrutis !

une planche hydrofugée de taille moyenne coûte dans une GSB 55? !!

Donc là oui je veux le droit avec moi vu la malhonnêteté de l'artisan !

Merci à vous.

Par yapasdequoi

Comme déjà dit : sans devis approuvé vous ne devez rien du tout.